

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

R E C E P I S S E D E D E P O T

3 AVENUE GEORGES POMPIDOU 24009 PERIGUEUX CEDEX

TEL: 05 53 45 60 00

ACCES MINTEL GRAND PUBLIC:***** 08 36 29 11 11 *****

(COMPOSER CE NO AU TELEPHONE, LE VALIDER SUR VOTRE MINTEL).

SCP DESOUTTER & DE TAILLAC

78, RUE VICTOR HUGO

24000 PERIGUEUX

V/REF :

N/REF : 1999 B 111 / A-909

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERIGUEUX CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 04/06/2003, SOUS LE NUMERO A-909,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 31/01/2003

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE

A.M.C.

SA CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 IMPASSE TULOUF

MARSAC SUR L'ISLE

24430 MARSAC SUR L'ISLE

R.C.S PERIGUEUX 422 734 236 (1999 B 111)

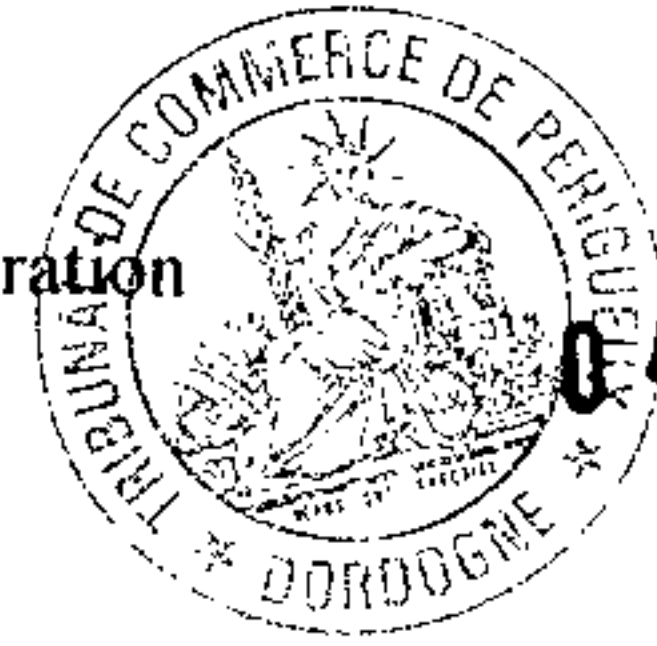
LE GREFFIER

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

909

A. M. C.
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 2.537.825 Euros
Siège social : 1, impasse Tuloup
24430 MARSAC SUR L'ISLE
422 734 236



04 JUIN 2003

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2003

L'an deux mille trois, et le trente et un janvier, à dix-neuf heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'administration en date du 13 janvier 2003.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Clément JAUMOUILLE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Simone JAUMOUILLE et Monsieur Mathias JAUMOUILLE, deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Céline JAUMOUILLE assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 25.793 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la démission d'un administrateur
- non remplacement de l'administrateur démissionnaire
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Simone JAUMOUILLE en sa qualité d'administrateur de la société et ce à compter du 1^{er} janvier 2003.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas nommer d'administrateur pour pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

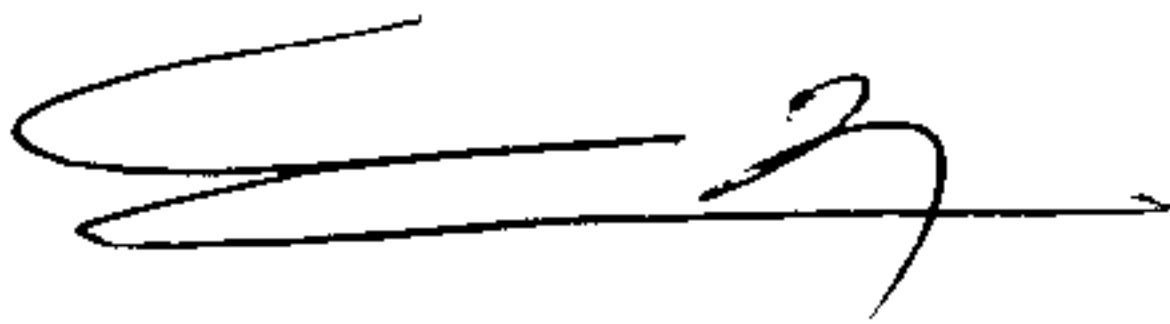
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

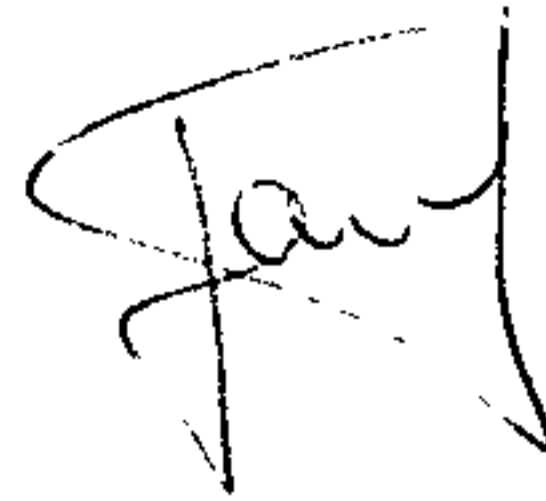
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures 40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Clément JAUMOUILLE

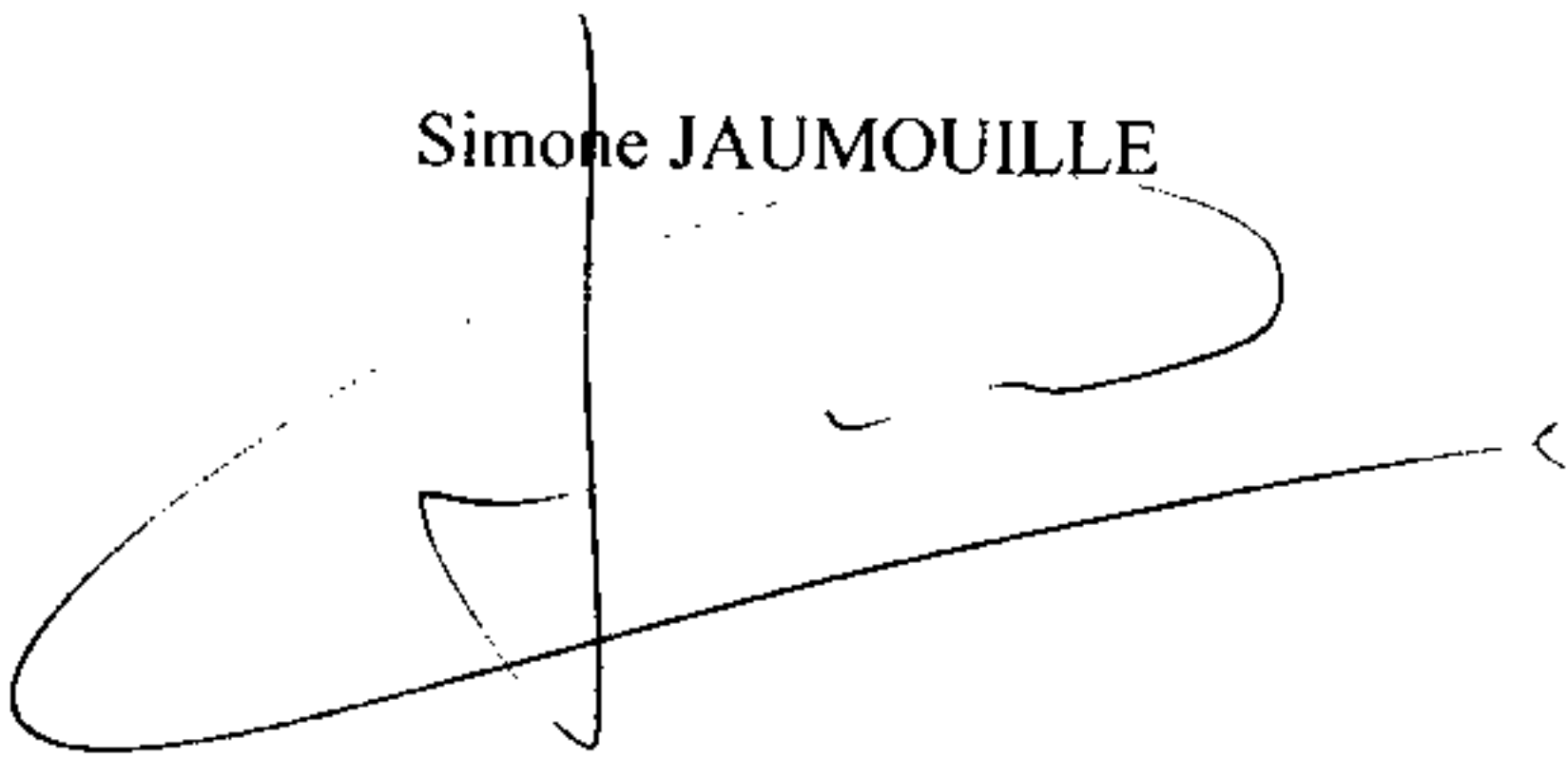


Le Secrétaire
Céline JAUMOUILLE



Les Scrutateurs

Simone JAUMOUILLE



Mathias JAUMOUILLE

